

ATELIER D'INFORMATION ET D'ECHANGE SUR LA  
MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION SUR L'EAU  
DE 1992 AU TOGO  
**10 au 11 février 2022**



**EXPERIENCE DU SENEGAL  
CONVENTION SUR L'EAU 1992**



MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Présentée par : Niokhor NDOUR, Directeur DGPRE  
au Ministère de l'Eau et de l'Assainissement du Sénégal

*Email: [niokhor.ndour@eau-assainissement.gouv.sn](mailto:niokhor.ndour@eau-assainissement.gouv.sn)*





# Plan de la présentation

**I – Engagement et motifs de l’adhésion du Sénégal**

**II- Réalisations depuis l’adhésion**

**III- Prochaines actions**

## I- Engagement et motifs de l'adhésion du Sénégal

**Intérêt du Sénégal pour la gestion durable des cours d'eau transfrontières et la coopération :**

- ✓ Membre fondateur de l'OMVS classée en 2015 et 2017 par le « Think Tank Strategic Foresight Group », comme 1<sup>er</sup> organisme de bassin au niveau mondial ;
- ✓ Membre fondateur de l'OMVG classée 1<sup>er</sup> organisme de bassin au niveau mondial en 2017, en même temps que l'OMVS ;
- ✓ assure la vice-présidence du Panel mondial de Haut Niveau sur l'Eau et la Paix lancé en novembre 2015 à Genève ;
- ✓ membre du Panel de Haut Niveau sur l'Eau mis en place par l'ONU et la Banque mondiale ;
- ✓ membre du Conseil des Ministres africains chargés de l'Eau (AMCOW).



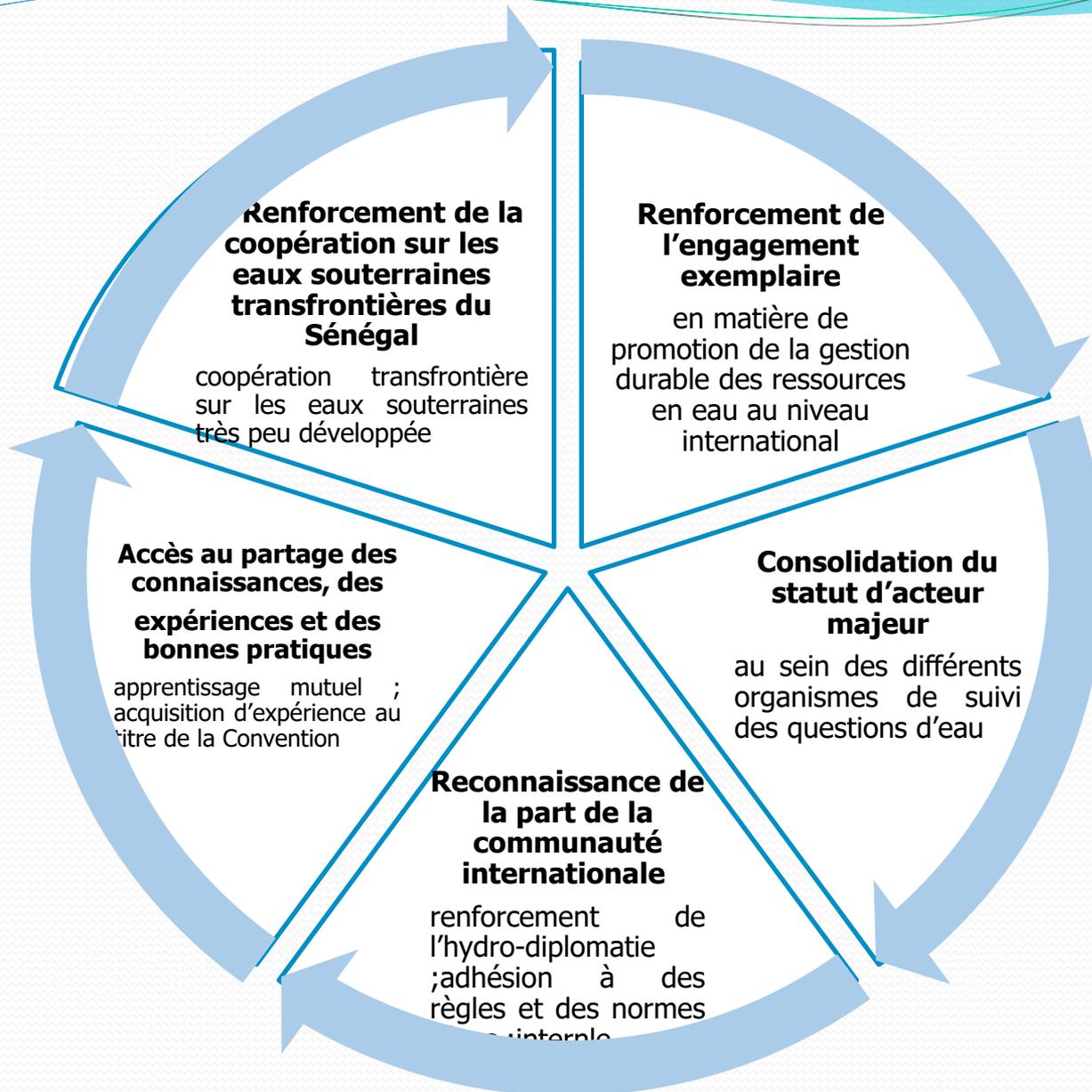
## I- Engagement et motifs de l'adhésion du Sénégal

**Le Sénégal** a porté la problématique cruciale de l'eau et de la paix à l'agenda du Conseil de Sécurité, lors de sa présidence audit Conseil en novembre 2016 ;

Le Sénégal est retenu par le Conseil mondial de l'Eau pour organiser en mars 2021 le plus grand événement mondial dédié à l'eau : le 9<sup>e</sup> Forum mondial de l'Eau.

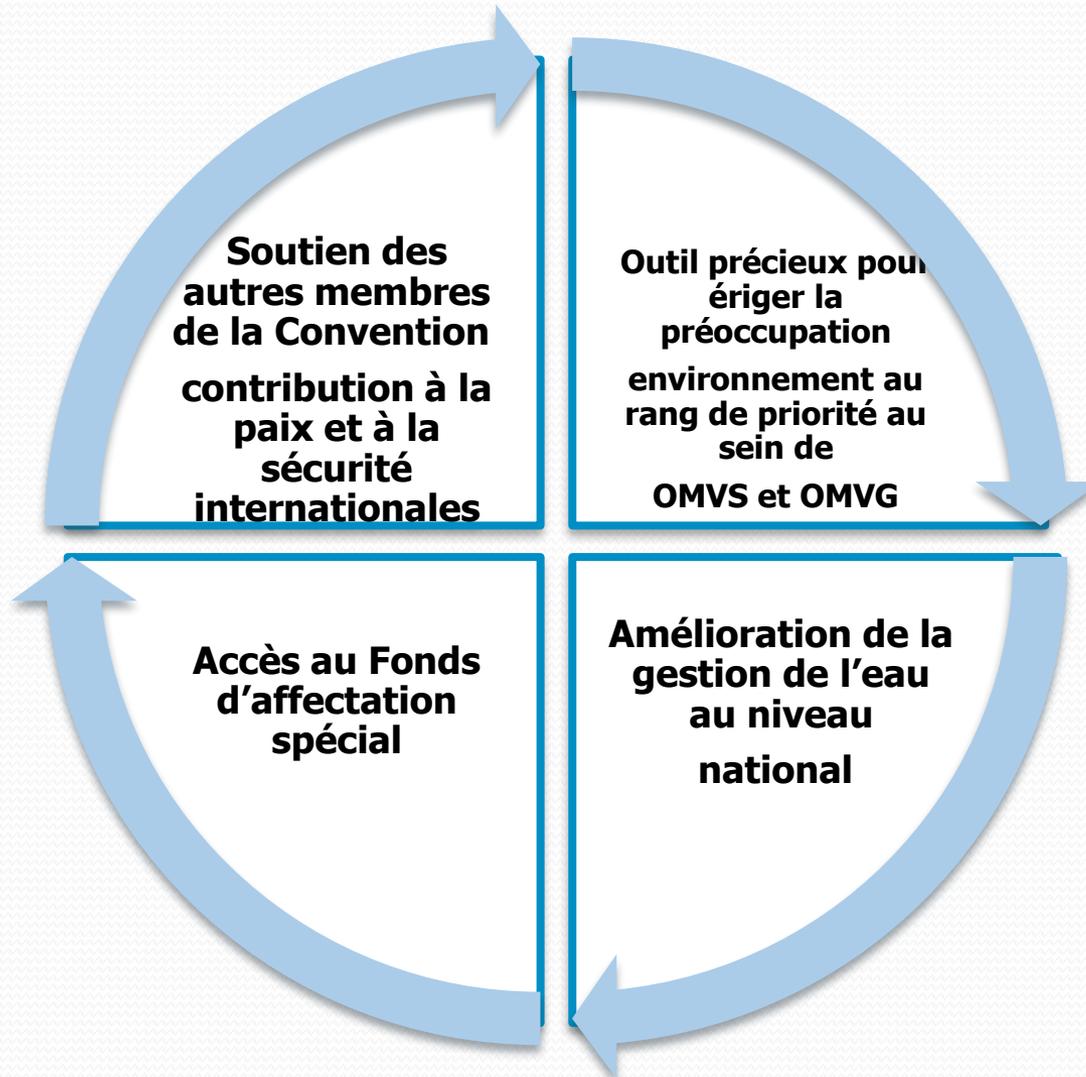


# I- Engagement et motifs de l'adhésion du Sénégal



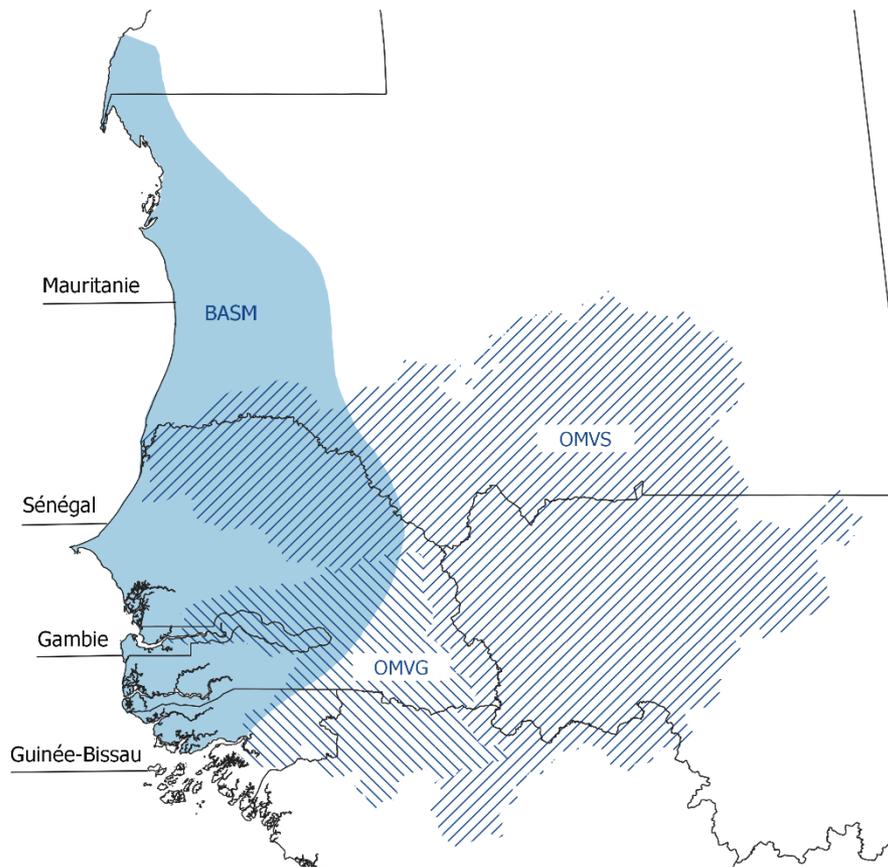


# I- Engagement et motifs de l'adhésion du Sénégal





## II- Réalisations depuis l'adhésion



- Renforcement de la coopération transfrontière avec:
  - Groupe de Travail Régional (GTR) mis en place
  - le projet de coopération transfrontière sur le Bassin Aquifère Sénégalo-Mauritanien
  - (appui financier et technique de la Convention)
  - Déclaration commune des ministres en charge de l'eau des pays membres du BASM à la réunion des parties en octobre 2021 (Engagement politique)



## II- Réalisations depuis l'adhésion

- Engagement et participation active aux organes de travail :
  - Membre actif du bureau de la convention
  - Co-chair du groupe de travail surveillance et évaluation des ressources en eau

Qui nous permis d'être en contact également avec plusieurs partenaires pour plusieurs initiatives qui contribue à la gestion durable des ressources en eau de notre pays et de l'amélioration à l'accès



- **Elaboration d'une stratégie de mise en œuvre de la convention au Sénégal ( avec l'appui secrétariat de la convention)**
- **Acquis du Sénégal vis-à-vis de la convention sur l'eau**
- **Gaps à combler par le Sénégal**
- **Stratégie de mise en œuvre**
- **Objectifs**
  - L'objectif global visé à travers le Plan d'Action est de réaliser, dans le délai de trois (3) ans
  - le renforcement de la coopération à travers des actions réalistes et réalisables de préservation et de restauration des ressources en eau nationale et partagées.
- **Actions de mise en œuvre**

La mise en œuvre de la convention est organisée autour de quatre grands axes :

  - *Promotion de la convention au niveau national et des organismes de bassin.*
  - *Renforcement des outils de prévention, de suivi et de gestion des impacts sur les ressources en eau*
  - *Renforcement de la surveillance, de l'évaluation, de l'allocation des ressources en eau et le partage des connaissances.*
  - *Promotion du partenariat, de la communication et de la coopération au niveau national et régional*



## II- Réalisations depuis l'adhésion

- Participation active à la préparation du forum mondial sur la thématique coopération
  - Préparation des sessions de la thématique coopération
  - Mobilisation des acteurs de la coopération
  - Appui technique et prise en charge d'acteurs pour participer au forum (OBT et pays)

# III- Prochaines actions



- Financement et mise en œuvre du projet de coopération au niveau du BASM,
- Institutionnalisation d'un mécanisme de coopération au niveau du BASM en synergie avec l'OMVS et L'OMVG,
- Existence de cadre de coopération durable du BASM,
- Financement de la stratégie de mise en œuvre de la convention
- Accompagner entre autre les conclusions du Forum relative à la coopération transfrontière dans le cadre de l'initiative Pôle Eau de Dakar (PED).





**Je vous remercie de votre  
aimable attention**

